

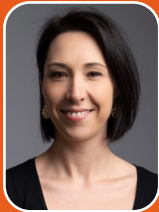
Cfdt:

BNP PARIBAS

06 juin 2024



**Richard PONS**  
Délégué Syndical National  
07 62 32 58 07



**Julie LEQUEUX**  
Déléguée Syndicale Nationale Adjointe  
06 60 68 60 35



**Cédric GRENIER**  
Délégué Syndical National Adjoint  
06 67 92 25 69



**Stefan DESBOURDES**  
Représentant Syndical National  
06 68 24 35 41



**Chantal MARCHAND**  
Représentante Syndicale Nationale Adjointe  
06 99 33 92 51

# SALARIÉ(E)S AIDANTS

Vous avez des personnes dépendantes dans votre entourage ?  
La CFDT négocie de nouveaux droits pour les salarié(e)s aidants.  
Pour la CFDT, la solidarité mérite d'être encouragée par l'Entreprise !

## LE SAVIEZ-VOUS ?

Il y a plus de 9,3 millions d'aidants en France (56 % d'entre eux sont des femmes), et 1 personne sur 4 de 55 à 65 ans se déclare « aidant ».

Source : [Etudes de la DREES de Février 2023](#)

## LES PRINCIPALES DEMANDES CFDT :

### ▶ ALLONGER LA DURÉE DES « CONGÉS AIDANTS »

[Congé de proche aidant](#) : 3 mois, renouvelable, 1 an max  
[Congé de solidarité familiale](#) : 3 mois renouvelable une fois

### ▶ MIEUX INDEMNISER LES « CONGÉS AIDANTS »

Par le versement d'une allocation journalière complémentaire de l'entreprise, en plus des allocations de la CAF ([AJPA](#), ou [AJAP](#)) afin de limiter la baisse de revenu.

### ▶ TÉLÉTRAVAIL : PLUS DE SOUPLESSE POUR LES SALARIÉS AIDANTS

### ▶ FACILITER LA MOBILITÉ

Pour les salariés aidants souhaitant se rapprocher de personnes dépendantes dont ils s'occupent.

### ▶ PRÉVOIR DES JOURS D'ABSENCES RÉMUNÉRÉES

Pour accompagner aux rdv médicaux ou administratifs, ainsi qu'en cas d'hospitalisation du proche dépendant.

### ▶ PERMETTRE DES CAMPAGNES DE DONS DE JOURS DE CONGÉS POUR LES SALARIÉS AIDANTS

### ▶ CONTRAT D'ASSURANCE POUR TOUS

Proposer à tous les salariés qui le désirent la possibilité de souscrire une assurance dépendance.

**PROCHE AIDANT : Vous êtes concerné(e) ? [Faites nous part de votre situation et demandes spécifiques !](#)**



**LES NÉGOCIATIONS SONT EN COURS  
À SUIVRE...**



### QU'EXISTE-T-IL AUJOURD'HUI CHEZ BNP PARIBAS ? \*

- Opérations de **Dons de jours** au profit de salarié(e)s, parents d'enfant gravement malade.
- Monétisation ou utilisation (avec abonde-ment) de son **Compte Epargne Temps**.
- **Jours d'absences rémunérées** supplémentaires pour hospitalisation ou rdv médicaux d'un enfant (ou conjoint) en situation de handicap.
- **Allocation Journalière Parentale Complémentaire** versée par BNPP, en complément de l'indemnité pour congé de présence parentale.

**La majorité de ces dispositifs, essentiellement liés à la parentalité, ne couvrent pas spécifiquement le statut d'aidant.**

\* Pour + d'infos, rapprochez vous de vos élus CFDT